



## Préavis location 1 mois

Par **mimiss2719**, le **27/01/2019** à **13:51**

Bonjour,

Voilà je viens vers vous j'ai une question étant reconnu handicapé je touche l'aah, j'ai vu qu'on avait le droit d'avoir le préavis réduit à 1 mois si on est titulaire de l'aah. Voilà ma question, j'ai trouvé une autre habitation je veux lancer mon préavis, pour que le 1<sup>er</sup> mars on soit dans la maison, mais comme février n'a que 28 jours il faut que je l'envoie à partir de demain ou à partir du 1<sup>er</sup> février ?

Cordialement